

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du Mardi 30 Mars 2021**

**En raison de l'état sanitaire lié à la COVID 19, le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la salle des Loisirs, le mardi 30 mars 2021, à 20h00, sous la présidence de Monsieur AMBROIS Jean-Noël, maire, sur convocation du samedi 27 mars 2021.**

**Étaient présents :** AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, CHEVALIER Angélique, DELAFOSSE Dominique, GASPARD François, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme, LECLAIR Céline, TOURTE Alexandra, DUBOIS Laurent, et POINTEAU Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice **(13)**

**Absente excusée : BANNIER Géraldine**

**GAUVIN Mathias** est nommé **secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- Foyer des Jeunes : Présence du Président pour point sur demande de subvention
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020 : Budget Commune et Budget Lotissement du Puits
- Affectation des résultats 2020 Budget Commune
- Affectation des résultats 2020 Budget Lotissement du Puits
- Vote des subventions 2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Approbation du Budget Primitif 2021 Commune
- Approbation du Budget Lotissement du Puits 2021
- Affiliation au GAL SUD
- Devis fenêtres pour le presbytère
- Transfert de la Compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Craon
- Demande présentée par le GAEC PANTIN-DESNOE
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à **20 heures 10.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 25 février 2021.**

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeville et Mayenne Fibre. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

**Introduction du Conseil Municipal: Foyer des Jeunes**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé au Foyer de Jeunes de se présenter afin d'expliquer le comment et le pourquoi de la trésorerie de leur association passée dans le rouge alors qu'il y a encore quelques années, celle-ci était positive. Un bilan des 3 dernières années leur était demandé.

Après leurs explications et de nombreuses questions qui leur sont posées, on leur rappelle de faire attention aux dépenses non essentielles pour une bonne gestion de leurs comptes et qu'ils prennent conscience qu'il s'agit d'argent public. Pour renflouer les caisses, on leur rappelle également qu'il serait bien d'organiser des actions et

essayer d'attirer d'autres jeunes de Courbeville à venir adhérer et s'investir dans le Foyer. On leur rappelle également que la municipalité continuera à soutenir le Foyer des Jeunes et étudiera leur demande de subvention qui sera mis au vote lors de ce Conseil Municipal.

**1ère Partie : Rapports soumis à Délibérations.**

**20210301 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget communal 2020**

*Acte reçu en Préfecture le 08/04/2021*

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du budget Communal pour l'exercice 2020, puisqu'étant semblable au compte administratif.

*M. Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville, quitte la salle, pendant le vote.*  
Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de David DANNEELS.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 73 586.02 €  
Recettes : 102 267.98 €  
Résultat clôture 2019 : - 23 389.40€  
**Soit un excédent de : 5 292.56 €**  
**Restes à réaliser (dépenses): - 241 623.42 €**  
**Restes à réaliser (recettes) : + 3 810 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 323 930.85 €  
Recettes : 423 037.80 €  
Résultat de clôture 2019 : 87 284.65 €  
**Soit un excédent de : 186 391.60 €**

**20210302 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement du puits 2020**

*Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du budget du Lotissement du Puits pour l'exercice 2020, puisqu'étant semblable au compte administratif.

*M. Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville, quitte la salle, pendant le vote.*  
Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de David DANNEELS.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 7 339.88 €  
Recettes : 23 991 €  
Résultat clôture 2019 : 122 472.89 €  
**Soit un excédent de : 139 124.01 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 27 026.58 €  
Recettes : 42 413.46 €  
Résultat clôture 2019 : - 103 782.56 €  
**Soit un déficit de : 88 395.68 €**

**20210303 - Affectation des résultats 2020 : Budget Commune***Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

**En section de Fonctionnement :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 146 165.93€

Le reliquat d'excédent, soit 40 225.07 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

**En section d'investissement :**

L'excédent, soit 5 292.56€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

**En section de Fonctionnement :**

Le reliquat d'excédent, soit 40 225.07 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

**En section d'investissement :**

L'excédent, soit 5 292.56€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

**20210304 - Affectation des résultats 2020 Budget Lotissement du Puits***Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

**En section de Fonctionnement :**

Le déficit, soit 88 395.68 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

**En section d'investissement :**

L'excédent, soit 139 124.01€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

**En section de Fonctionnement :**

Le déficit, soit 88 395.68 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

**En section d'investissement :**

L'excédent, soit 139 124.01€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

**20210305 - Vote des subventions 2021***Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
OGEC	33 870 €		33 870,00 €
A.P.E.L	3 000,00 €		3 000 ,00 €

ANCIENS COMBATTANTS DE COURBEVEILLE	138,00 €		138,00 €
COMITE DES SPORTS	551,00 €		551,00 €
FOYER DES JEUNES	138,00 €		138,00 €
GENERATION MOUVEMENTS- Club du Château	138,00 €		138,00 €
PECHE LOISIRS	138,00 €		138,00 €
SYND.DEFENSE ENNEMIS. CULTURES	290,00 €	Dont 163,50 € de cotisation POLLENIZ	290,00 €
TENNIS LOISIRS	138,00 €		138,00 €
LA ROUE COURBEVEILLAISE	138,00 €		138,00 €
MUTUELLE COUP DUR	138,00 €		138,00 €
<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON</b>	<b>PROPOSITIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>OBSERVATION SUR DEMANDE 2021</b>	<b>VOTE 2021</b>
AVANT GARDE COSSEENNE	248,00 €	24 licenciés	248,00 €
<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES</b>	<b>PROPOSITIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>OBSERVATION SUR DEMANDE 2021</b>	<b>VOTE 2021</b>
CAUE (art 65738)	100 €	Montant cotisation	100 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €		60,00 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat 53	40,00 €	2 apprentis	40,00 €
COMICE AGRICOLE 5 CANTONS de Laval et de St Berthevin	80,00 €		80,00 €

Soit un montant total de 39 250 €

**20210305RECT - Vote des subventions 2021***Acte reçu en Préfecture le 08/04/2021*

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour 2021.  
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** aux associations les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>PROPOSITIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>OBSERVATION SUR DEMANDE 2021</b>	<b>VOTE 2021</b>
OGEC	33 870 €		33 870,00 €
A.P.E.L	3 000,00 €		3 000 ,00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE COURBEVEILLE	138,00 €		138,00 €
COMITE DES SPORTS	551,00 €		551,00 €
FOYER DES JEUNES	138,00 €		138,00 €
GENERATION MOUVEMENTS- Club du Château	138,00 €		138,00 €
PECHE LOISIRS	138,00 €		138,00 €
SYND.DEFENSE ENNEMIS. CULTURES	290,00 €	Dont 163,50 € de cotisation POLLENIZ	290,00 €
TENNIS LOISIRS	138,00 €		138,00 €
LA ROUE COURBEVEILLAISE	138,00 €		138,00 €
MUTUELLE COUP DUR	138,00 €		138,00 €
<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON</b>	<b>PROPOSITIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>OBSERVATION SUR DEMANDE 2021</b>	<b>VOTE 2021</b>
AVANT GARDE COSSEENNE	248,00 €	24 licenciés	248,00 €
<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES</b>	<b>PROPOSITIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>OBSERVATION SUR DEMANDE 2021</b>	<b>VOTE 2021</b>
CAUE (art 65738)	100 €	Montant cotisation	100 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €		60,00 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat 53	40,00 €	2 apprentis	40,00 €
COMICE AGRICOLE 5 CANTONS de Laval et de St Berthevin	80,00 €		80,00 €

Soit un montant total de 39 250 €

## **20210306 - Vote des taux d'imposition 2021**

*Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des bases d'imposition reçu en Mairie dans l'état 1259. Le tableau se présente de la façon suivante :

	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe foncière (bâtie)</b>	251 500	49.23 %	123 813 €
<b>Taxe foncière (non bâtie)</b>	135 900	41.42 %	56 290 €

**Produit attendu : 180 103 €**

Il propose d'augmenter de 2% sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Voici le résultat attendu avec 2% d'augmentation :

	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe foncière (bâtie)</b>	251 500	50.21%	126 290€
<b>Taxe foncière (non bâtie)</b>	135 900	42.25%	57 416€

**Produit attendu : 183 706€**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

## **20210307 - Approbation du Budget Primitif 2021 Commune**

*Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur DANEELS David présente les dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, pour le budget de la commune pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 414 825.80 € pour la section de d'investissement (y compris RAR)
- 460 385.87€ pour la section fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2021 comme suit :

- 414 825.80 € pour la section de d'investissement (y compris RAR)
- 460 385.87€ pour la section fonctionnement

## **20210308 - Approbation du Budget Lotissement du Puits 2021**

*Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Monsieur DANEELS David présente les dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, pour le budget du Lotissement du Puits pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget 2021 du Lotissement du Puits qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 170 921.01€ pour la section de d'investissement
- 121 233.16 € pour la section fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget 2021 du Lotissement du Puits qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 170 921.01€ pour la section de d'investissement
- 121 233.16 € pour la section fonctionnement

**20210309 - Affiliation au GAL SUD***Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021*

Monsieur DANEELS David présente Le Gal Sud Mayenne. Cette structure regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez, est engagée dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec ses programmes Leader, TEPCV,...politique renforcée très prochainement par l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial et son ambition Territoire à Energie Positive et Bas Carbone. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), ... Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le Gal mobilise et pilote (TEPCV, CEE, ...), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et durables ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires.

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier) et les communes.

Sur la période 2021-2023, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.90 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 35 €/hab./an

La commune de COURBEVEILLE souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2021-2023,
- De désigner David DANEELS comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,

D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'acte.

## **20210310 - Devis fenêtres pour le Presbytère**

*Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021*

Monsieur DANEELS David prend la parole et explique que lors du dernier Conseil Municipal du 25 février 2021, 3 devis pour les changements de fenêtres de l'ancien Presbytère vous ont été présentés comme détaillés selon le tableau ci-dessous.

<b>Nom de L'ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC (TVA 20%)</b>
BABIN	17643,40 €	20362,68 €
COSSE FENETRES	12451,84	13197,59 €
HAMON	11345,12 €	12098,80 €

A l'unanimité par 11 voix, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise HAMON. Cependant pour obtenir des subventions du point de vue énergétique, il faut que l'économie d'énergie atteigne 35%. Il s'avère alors que nous n'obtiendrons aucune subvention. Au vue de ce nouvel élément il vous appartient de délibérer pour savoir si nous maintenons la proposition de Mr HAMON, et engageons les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le devis de l'entreprise HAMON.
- d'autoriser le maire à signer le devis correspondant

## **20210311 - Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Pays de CRAON**

*Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021*

Monsieur DANEELS David prend la parole et explique que la compétence « Mobilité » doit être transférée à la Communauté de Communes du Pays de Craon. Cela comprend notamment les Transports sous toutes ces formes, cyclables, moyens de transports intercommunales et autres. Une délibération pour avis favorable ou défavorable doit être prise avant le 31 mars, sachant que si cette compétence n'est pas récupérée de manière favorable par les communes, cette compétence ira à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

## **20210312 - Installation classée pour la Protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE (Note explicative de synthèse jointe à la convocation).**

*Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021*

Monsieur le Maire prend la parole et explique que Selon l'article N ;512-20 du code de l'Environnement et l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être consulté et donné son avis à la Préfecture concernant un projet d'élevage avicole de 72000 volailles sur la commune de MONTJEAN mais avec un épandage envisagé sur des terres situées sur la commune de COURBEVEILLE. Une enquête publique à ce sujet est ouverte du jeudi 25 mars 2021 au mardi 27 avril 2021. Il vous appartient après délibération de donner un avis favorable ou non à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix et une abstention de donner un avis favorable à ce projet.

## **20210312 - Demande de rajout à l'ordre du jour : Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeveille et Mayenne Fibre.**

*Acte reçu en Préfecture le 13/04/2021*

Monsieur le Maire expose : Le Conseil Départemental s'est engagé à couvrir rapidement la totalité du Département en Fibre Optique. Pour sa maîtrise d'œuvre et son déploiement, il a choisi comme prestataire, « Mayenne Fibre Optique ». Tous les ans une convention doit être signée entre le Département et Mayenne Fibre pour la mise en place dans de nombreuses communes mayennaises dont Courbeveille.

Il appartient donc au Conseil Municipal après délibération **d'accepter** ce projet et de **valider** le prestataire « Mayenne Fibre Optique » choisi par le Conseil Départemental afin qu'il signe une convention avec cette entreprise.



Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter ce projet
- De valider le prestataire « Mayenne Fibre Optique » choisi par le Conseil Départemental
- D'autoriser le Maire à signer tous les papiers afférents à ce dossier

**2<sup>ème</sup> partie de réunion :**  
**Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire**

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Noël AMBROIS, le Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 :

**NEANT**

**3<sup>ème</sup> Partie : Informations et Questions diverses**

**- ARCHAEB : Restitution de l'étude chiffrée au sujet de la rénovation de l'Eglise.**

Mr le Maire et David DANEELS informent le Conseil Municipal qu'une étude a été restituée par le Cabinet d'Architecture ARCHAEB. Le coût de la rénovation est exorbitant atteignant 2,6 M€ hors taxes et 3,6 M€ TTC. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été envoyés à différentes associations œuvrant pour la rénovation du patrimoine, mais sans succès concernant les critères et délais. Il est donc demandé au Conseil Municipal leur avis concernant la suite de ce projet nous vu le coût exorbitant. Le Conseil, après discussion semble valider l'idée d'installer des capteurs de mouvement pour sécuriser le site, car il semblerait que par vent le plafond du chœur de l'église et des arcs boutants bougent. Par contre vu le coût énorme de la rénovation, il est envisager de candidater la commune au « Loto du Patrimoine », et de continuer de garder la cagnotte en ligne.

**- Achat de Terrains :**

David DANEELS prend la parole et explique que la création future d'une zone artisanale avait été validée lors d'un précédent Conseil Municipal et qu'à ce titre, l'achat d'un terrain à Mme SAGET était envisagé. Le projet avance et un rendez-vous est demandé avec l'expert-Géomètre « KALIGEO » pour le bornage de la parcelle.

**- Dispositif « Argent de Poche »**

Yannis DAVENEL informe le Conseil Municipal que celui-ci aura lieu pendant l'été du 05 au 30 juillet 2021.

**- Label Terre de Jeux 2024**

Mr le Maire et David DANEELS informe que **Le label Terre de Jeux 2024** permet à toutes les collectivités territoriales qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de cette énergie unique.

Ils expliquent que **Devenir Terre de Jeux 2024**, c'est : S'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

**Devenir Terre de Jeux 2024**, c'est contribuer à faire des Jeux un projet national.

Ce label peut être une vitrine publicitaire pour la commune car elle peut montrer qu'elle adhère à ce projet sportif national et surtout international à travers différentes actions sportives via les écoles notamment. Le cas échéant, la commune peut obtenir des coups de pouce financiers.

## **- Points CAUE :**

Mr le Maire et David DANEELS informent le conseil sur les différentes réunions qu'ils ont eues avec le CAUE. Celui-ci a restitué une ébauche de ses travaux concernant l'aménagement du Bourg, la rénovation de l'ancienne école et les vestiaires du foot. Les différentes propositions sont présentées au Conseil Municipal. Ils portent l'accent sur la sécurisation lors de l'aménagement du Bourg ainsi que de l'amélioration et la fluidité de la circulation. Dans l'ancienne école, sa rénovation pourrait permettre la création et l'installation d'une Maison d'Aide Maternelle (MAM), ainsi que de logements.

## **- MAM (Maison d'Aide Maternelle)**

Yannis DAVENEL, 1er Adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré la Direction de l'école. Il s'agissait d'évoquer le futur de l'école en nombre d'élèves, notamment en baisse, et surtout de savoir pourquoi des parents préféreraient mettre leurs enfants dans des écoles des communes avoisinantes plutôt qu'à Courbeville. Il ressort que c'est le manque de mode de garde pour les parents concernés, sur la commune, permettant de déposer les enfants de bonheur avant d'aller au travail et de les récupérer après leur travail. Le projet de la création d'une Maison d'Aide Maternelle s'est imposée comme un moyen de retenir ces parents, et de les décider à inscrire leurs enfants à l'école de Courbeville. Pour cette MAM, une solution provisoire a été trouvée par la Direction de l'école, d'utiliser une salle de classe inoccupée, le temps qu'un local plus spacieux et fonctionnel ne soit trouvé.

## **- Titularisation d'un agent de la commune**

Yannis DAVENEL, informe qu'un agent de la commune devait voir sa stagiairisation prolongée de 6 mois pour parfaire ses connaissances et son autonomie dans ses tâches.

Cependant, lors de la dernière réunion entre Mr le Maire et les Adjoints, ceux-ci ont décidé de le titulariser dès le 1er mai, car cela sécurise sa situation, et la personne qui l'encadre accepte de continuer à le seconder et à le former.

<b><u>Agenda</u></b>			
Date	Heure	Lieu	Objet
Lundi 12 avril	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi 22 avril	20h00	Salle des loisirs	Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à **23h45** heures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mathias GAUVIN

Jean-Noël AMBROIS

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 <sup>er</sup> adjoint	
DANEELS David	2 <sup>ème</sup> adjoint	
BRETON Robert	3 <sup>ème</sup> adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	Absente excusée
CHEVALIER Angélique	Conseillère Municipale	
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	
GASPARD François	Conseiller Municipal	
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
LECLAIR Céline	Conseillère Municipale	
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale	
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	

### **TABLE CHRONOLOGIQUE**

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Acte reçu en Préfecture le</b>
20210301	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget communal 2020	08/04/2021
20210302	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget lotissement du Puits 2020	06/04/2021
20210303	Affectation des résultats 2020 du budget communal	06/04/2021
20210304	Affectation des résultats 2020 du budget lotissement du puits	06/04/2021
20210305	Vote des subventions 2021	06/04/2021
20210305RECT	Vote des subventions 2021	08/04/2021
20210306	Vote des taux d'imposition 2021	09/04/2021
20210307	Approbation du BP 2021 Commune	06/04/2021
20210308	Approbation du BP 2021 Lotissement du Puits	06/04/2021
20210309	Affiliation au GAL SUD	09/04/2021
20210310	Devis fenêtres pour le Presbytère	09/04/2021
20210311	Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du pays de Craon	09/04/2021
20210312	Installation classée pour la protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE	09/04/2021
20210313	Demande de rajout à l'ordre du jour :	13/04/2021

	Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeville et Mayenne Fibre.	
--	---	--

### **TABLE THEMATIQUE**

<b>Nomenclature</b>	<b>Objet</b>
1.1 Marchés Publics	Devis fenêtres pour le Presbytère
1.4 Autres types de contrats	Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeville et Mayenne Fibre.
5.7.6 Intérêt communautaire	Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du pays de Craon
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget communal 2020
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget lotissement du Puits 2020
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Affectation des résultats 2020 du budget communal
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Affectation des résultats 2020 du budget lotissement du puits
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du BP 2021 Commune
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du BP 2021 Lotissement du Puits
7.2.1. Vote des taux des 4 taxes locales	Vote des taux d'imposition 2021
7.5.5. Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé	Vote des subventions 2021
8.5.4 Programmes locaux de l'habitat	Affiliation au GAL SUD
8.8 Environnement	Installation classée pour la protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE